

RAPPORT N° 8/9.21

PRÉAVIS N° 8/2.21

ADOPTION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR MORGES GARE-SUD COMPRENANT LES SECTEURS DE LA RUE DU SABLON, DE LA RUE CENTRALE ET DES ARRÊTS DE BUS DE LA RUE DE GARE
DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 3'830'000.00 TTC POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE CES ESPACES PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES, PARTICIPATIONS DE TIERS ET SUBVENTIONS NON DÉDUITES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission du Conseil Communal chargée de l'étude de cet objet s'est réunie le 18 février en visioconférence ainsi que les 22 mars, 19 avril et 10 mai en présentiel.

La majorité de la commission est composée de Messieurs Laurent BEAUVERD, Nicolas HEREDIA, Rémi PETITPIERRE, Marc LAMBRIGGER ainsi que de Mesdames Sylvie FAY (absente lors de la séance du 19 avril) et Laetitia BETTEX, rapporteuse.

La minorité de la commission est composée de Messieurs Sacha FEHLMANN, Pascal de BENOIT ainsi que de Madame Françoise ADLER, présidente-rapporteuse.

La première séance s'est déroulée en présence d'une importante délégation composée de Messieurs Éric ZÜGER, Municipal en charge du Service Urbanisme, constructions et mobilité, Jean-Jacques AUBERT, Municipal en charge du Service Infrastructures et gestion urbaine, Alain JACCARD, Chef de service Infrastructures et gestion urbaine, Eric FAVRE, Responsable des services techniques, Madame Aurélie JOUBAIRE, cheffe de projet Morges Gare-Sud, ainsi que des mandataires en charge du projet, Messieurs Joël HENNEBERGER, bureau Mosini et Caviezel, Jean-Christophe BIRCHLER, bureau B-plan et Alexandre AUDONNET, bureau In Situ. Les commissaires les remercient chaleureusement pour leurs présentations claires et complètes ainsi que pour les réponses apportées aux différentes questions.

1 PRÉAMBULE

Le présent préavis s'inscrit dans la suite logique d'un long processus démarré il y a plus de 16 ans concernant le réaménagement des espaces publics du secteur de Morges Gare-Sud qu'il est pertinent de rappeler ici.

En mars 2005, la Municipalité demandait le premier crédit pour une étude urbanistique du quartier de Morges Gare-Sud.

Le 3 décembre 2008, notre Conseil adoptait le Plan Directeur Localisé (PDL) de Morges Gare-Sud.

Le 3 mars 2010, notre Conseil adoptait les modifications apportées au PDL.

Le 6 mars 2013, notre Conseil adoptait le Plan Partiel d'Affectation (PPA) de Morges Gare-Sud. Celui-ci était issu des réflexions consécutives à la réalisation du PDL.

Le 25 juin 2014, notre Conseil adoptait un préavis complémentaire au PPA.

Le 2 mars 2016, notre Conseil autorisait la Municipalité à procéder aux opérations foncières nécessaires à la réalisation du PPA Morges Gare-Sud et accordait un crédit de CHF 1'220'000.00 pour les études d'avant-projets des aménagements de surface, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement de la place de la Gare et du secteur Morges Gare-Sud.

Le 7 février 2018, notre Conseil accordait un crédit de CHF 1'700'000.00 pour la réalisation de la première étape de travaux, qui permettrait notamment le déplacement de la rue Centrale, étroitement lié aux projets de développement immobilier, ainsi que la réorganisation temporaire du site afin d'assurer l'exploitation des transports publics et le fonctionnement de la gare en période de chantier.

Le 20 juin 2018, notre Conseil octroyait à la Municipalité un crédit de CHF 1'100'000.00 permettant la poursuite des études de réaménagement des espaces publics et d'infrastructures souterraines du secteur de Morges Gare-Sud. Un montant complémentaire de CHF 150'000.00 était alloué par notre Conseil afin de compléter le volet "Mobilités" de l'étude. Le rapport de la commission de l'époque précisait en outre dans ses conclusions que le mandat des experts relatifs au volet "Mobilités" devrait consister en une étude objective présentant et analysant l'intégralité des mesures possibles, conformément au Plan directeur localisé Morges Gare-Sud. Par ailleurs, le préavis relatif à la mise à l'enquête des projets de réaménagement des espaces publics et appels d'offres à entreprises y relatifs devrait présenter les études sur l'intégralité des mesures évoquées précédemment.

Le 6 février 2019, notre Conseil accordait à la Municipalité un crédit de CHF 4'605'000.00 nécessaire aux travaux de réfection et de renforcement des infrastructures à la rue Docteur-Yersin.

Le 6 novembre 2019, notre Conseil octroyait un crédit de CHF 1'160'000.00 à la Municipalité pour la réalisation d'aménagements intermédiaires permettant la mise en service des bâtiments en période de travaux. De plus, ce montant a permis la réalisation d'aménagements accompagnant l'arrivée des premiers habitants au printemps 2020, la mise en service du P+R ainsi que l'ouverture du Collège Jacques-Dubochet à la rentrée scolaire 2020.

À l'heure de la rédaction de ce rapport, aucun aménagement d'espace public définitif n'a encore été adopté par notre Conseil dans le secteur Morges Gare-Sud. En ce sens, la commission a souhaité accorder un intérêt tout particulier à l'étude du préavis concerné. Il convient cependant de garder en tête que le présent préavis ne traite que d'une « fraction » du périmètre, se limitant à la rue du Sablon, la rue Centrale et les arrêts de bus situés sur la rue de la Gare. Ainsi, la rue de la Gare, le carrefour du Moulin ou encore la place de la Gare ne sont pour l'heure pas encore concernés.

2 SYNTHÈSE DES DEMANDES DU PRÉAVIS

En juin 2020, la Municipalité a mis à l'enquête publique les projets de réaménagements des espaces publics comprenant les secteurs de la rue du Sablon, de la rue Centrale et des arrêts de bus de la rue de la Gare. Cette étape accompagne les projets de développements immobiliers du secteur Morges Gare-Sud en cours de finalisation : le Quartier des Halles et l'Îlot Sud, mais aussi le redéveloppement de l'ancienne usine Pasta Gala (Incyte).

Le préavis qui nous occupe aujourd'hui a pour objet, dans les secteurs de la rue du Sablon, de la rue Centrale et des arrêts de bus de la rue de la Gare, de permettre :

- l'adoption du projet de réaménagement ;
- l'adoption des propositions de réponses de la Municipalité aux observations et oppositions formulées lors de l'enquête publique ;
- l'attribution des crédits de réalisation pour le réaménagement des espaces publics et les interventions sur les infrastructures, sous réserve de l'obtention des autorisations.

3 COMPLÉMENTS FOURNIS PAR LA MUNICIPALITÉ

Afin de répondre aux demandes de la commission chargée de l'étude du précédent préavis concernant le secteur Morges Gare-Sud (préavis N°39/11.17), la Municipalité a souhaité présenter à notre commission les résultats des études de mobilité complémentaires menées sur demande du Conseil.

En sus des documents d'enquête, notre commission a eu accès au rapport technique intitulé « Espaces publics Morges Gare-Sud, Analyses de mobilité & réponse aux demandes de la commission du Conseil Communal », daté de novembre 2020. Ce rapport lui a également été présenté lors de la 1ère séance de commission.

Dans les grandes lignes, ce rapport, présentant une analyse étayée de nombreuses et différentes sources de données (données mobiles de Swisscom, comptages automatiques de trafic origine-destination, comptages automatiques multimodaux aux carrefours, comptages automatiques en section ainsi que test grandeur nature et monitoring effectués lors des travaux entrepris sur la rue de la Gare dans le cadre de la réalisation du chauffage à distance Morges-Lac), justifie de façon détaillée les éléments présentés au point 3.5 du préavis de la Municipalité.

Vu les importants enjeux liés au secteur, notre commission a souhaité transmettre de nombreuses questions à la Municipalité. Bien que nécessaires en vue de garantir le bon fonctionnement multimodal futur de l'ensemble du secteur Morges Gare-Sud, force est de constater que les réflexions et conclusions de ce rapport ne concernent que de loin le présent préavis, tant les enjeux se situent (et se situeront) essentiellement sur le carrefour du Moulin, la rue de la Gare, la place de la Gare ou encore la rue du Dr Yersin.

Pas moins de 32 questions ont été posées par les commissaires à la Municipalité. Bon nombre de ces questions ne concernant pas directement le présent préavis, notre Majorité a souhaité annexer le tableau de synthèse des réponses reçues au présent rapport afin que la commission chargée de l'étude de prochains préavis sur le secteur Morges Gare-Sud puisse garder une vue d'ensemble tout en s'épargnant, si elle le souhaite, la pénible tâche de reformulation des mêmes questions.

Après prise de connaissance des réponses fournies par la Municipalité, notre Majorité considère que ce rapport répond aux interrogations formulées lors de l'étude du précédent préavis concernant la gestion future envisagée du trafic dans le secteur Morges Gare-Sud. Certaines zones d'ombre subsistant tout de même, notre Majorité a souhaité formuler plusieurs vœux en conclusion du présent rapport. De plus, il apparaît évident pour notre Majorité que les vœux précédents ne trouvant pas de réponse dans le rapport complémentaire fourni sont toujours valables et que suite reste à leur donner.

4 TRAVAUX DE LA COMMISSION

En dehors de nombreuses considérations de gestion du trafic à l'échelle de l'ensemble du territoire communal - ne concernant pas ou peu le champ du présent préavis - l'essentiel des débats de la commission s'est porté sur le futur statut de la partie centrale de la rue du Sablon, s'étendant de la rue Centrale à la rue St-Louis. Dans un souci de clarté, les réflexions menées par la commission sont présentées ci-dessous par secteur.

4.1 Rue du Sablon

Si l'aménagement proposé n'a aucunement été remis en question, c'est le futur statut « piéton » de la partie centrale de la rue du Sablon, entre la rue Centrale et la rue St-Louis, qui a poussé la commission à présenter un rapport de majorité et un rapport de minorité.

Si la Minorité considère que ce segment de rue ne devrait pas être piétonnisé et qu'il conviendrait plutôt de re-questionner et ré-étudier l'ensemble de l'aménagement proposé au profit d'une éventuelle zone de rencontre, notre Majorité est quant à elle convaincue que la zone piétonne est le bon choix car, en plus de l'indéniable qualité d'espace public offert aux citoyennes et citoyens :

- C'est le seul moyen de répondre aux exigences du Plan Directeur Localisé en force qui exige pour la rue du Sablon de « réduire les nuisances dues au trafic motorisé en interdisant le trafic de transit » (paragraphe 7.6.2 *objectifs d'aménagement*) ainsi que « d'interrompre le trafic automobile à la hauteur de la rue Centrale, de part et d'autre de celle-ci » (paragraphe 7.6.3 *mesures d'aménagement à assurer*). Pour notre Majorité, l'objectif et la mesure précitées sont sans équivoque : le trafic automobile doit être coupé. En plus d'être la bonne solution, la piétonnisation de la partie centrale de la rue du Sablon est la seule solution envisageable pour respecter la planification directrice supérieure adoptée par notre Conseil.
- Une rue piétonne entre deux écoles que sont la nouvelle école Jacques Dubochet et l'école du Square central est la solution la plus sécuritaire pour les écoliers qui transiteront de l'une à l'autre notamment pour effectuer leurs cours de sports ou prendre leurs repas.
- C'est le seul aménagement qui permet d'optimiser l'espace à disposition pour la plantation d'arbres et de massifs afin de limiter les effets d'îlots de chaleur. En effet, l'aménagement d'une zone de rencontre entraînerait à minima l'insertion d'un contre-sens cyclable qui nécessiterait d'élargir la zone de roulement prévue dans le projet actuel.
- Comme pour les zones résidentielles situées au Nord de l'autoroute, le trafic de transit n'a pas à percoler au milieu des espaces d'habitation du centre-ville au détriment direct de la santé (bruit et pollution) des résident-e-s, employé-e-s, écolières et écoliers du secteur.
- Les détours engendrés pour les automobilistes via l'avenue de Marcelin et l'avenue J-J Cart par le Nord ou via la rue Louis-de-Savoie par le Sud sont de l'ordre de quelques centaines de mètres et d'une à deux minutes sur les temps de trajet actuels.
- Les habitant-e-s de la rue du Sablon conserveront un accès automobile à leur place de stationnement tout comme leurs visiteurs ainsi que les personnes à mobilité réduite.
- La piétonnisation de la partie centrale de la rue du Sablon ne pénalisera aucunement l'accès au nouveau parking souterrain de la gare étant donné que deux rampes d'entrée et de sortie sont prévues de part et d'autre de la partie piétonnisée. L'inversion de sens du trafic automobile sous le pont ferroviaire de la rue du Dr Yersin ainsi que le nouveau giratoire à l'angle de la rue du Dr Yersin et de l'avenue des Pâquis garantiront un accès optimal de et vers toutes les directions pour l'ensemble du quartier.

4.2 Rue Centrale

Si la commission plébiscite l'aménagement proposé pour la rue Centrale, offrant aux piétons, cyclistes et autres adeptes des modes doux de vastes espaces, une arborisation généreuse ainsi qu'un itinéraire lisible, direct et rapide du quartier de la Gare au centre historique de Morges, elle se pose tout de même la question du confort des déplacements piétonniers, notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

L'absence de bancs-publics sur toute la longueur de la rue Centrale ne semble pas adéquat en regard de l'importance que revêt cet itinéraire, axe principal de mobilité douce entre la gare, le centre historique et le lac. La commission souhaite que le projet soit complété de bancs relais adaptés aux personnes âgées dans son étape ultérieure. Des bancs devraient être installés chaque 100 à 150 mètres environ, conformément aux recommandations formulées par Mobilité piétonne Suisse¹.

¹ https://mobilitepietonne.ch/wordpress/wp-content/uploads/2019/02/2019_Bancs-publics_r.pdf

4.3 Ensemble du périmètre de projet

La commission a également abordé la thématique de l'éclairage public. Si les propositions d'ambiances différenciées selon les lieux ont séduit, la commission souhaite que la Municipalité accorde une attention particulière au système retenu afin de limiter au maximum la pollution lumineuse. Elle souhaite aussi que ce secteur essentiellement composé de logements soit baigné par une lumière plus chaude que froide.

4.4 À plus large échelle

Deux sujets ne concernant pas directement le secteur concerné par le présent préavis mais présentant un intérêt particulier ont été débattus par la commission et pour lesquels un consensus s'est dégagé : la dépose-minute en lien avec la gare ainsi que les questions de signalisation routière et signalétique urbaine de et vers le quartier.

La commission est d'avis que le concept de dépose-minute retenu à ce stade manque de certitudes. Selon les réponses fournies à la question 17, la possibilité de déposer gratuitement des passagers dans le futur parking souterrain de l'îlot Sud ne semble pas encore acquise. De plus, la Municipalité nous indique qu'une offre de dépose-minute en surface sera maintenue sans qu'un parti soit clairement mentionné. Bien qu'une offre complémentaire soit bien venue, les nouvelles places de dépose-minute prévues à la rue du Dr Yersin sont quelque peu éloignées des principaux accès aux quais et ne seront probablement utilisées que par les habitués du secteur.

La commission souhaite que dans le cadre de la suite de l'élaboration du projet d'espaces publics du secteur de la gare de Morges, la Municipalité requestionne le concept proposé de dépose-minute en lien avec la gare. Un soin particulier doit être apporté à l'accessibilité des personnes âgées, à mobilité réduite ainsi qu'aux voyageurs lourdement chargés en vue de minimiser les distances à parcourir à pieds. Une dépose-minute sous le pont ferroviaire accompagnée d'ascenseurs donnant directement accès aux quais pourrait être une solution.

La commission trouve que le projet présenté par la Municipalité ne traite pas suffisamment les aspects de signalisation routière et de signalétique urbaine. Il s'agirait notamment de compléter le projet d'un concept d'ensemble permettant notamment d'indiquer clairement les entrées de parking le plus en amont possible ou encore d'orienter les piétons sur les arrêts de transports publics, les taxis et la dépose-minute.

5 LEVÉE DES OPPOSITIONS

La mise à l'enquête publique a suscité une observation et cinq oppositions listées dans le préavis. La Municipalité a reçu le requérant de l'observation ainsi que les opposants afin qu'ils puissent être entendus. Les réponses fournies par la Municipalité ont pleinement convaincu notre Majorité qui vous recommande de lever les oppositions et d'adopter les propositions de réponses de la Municipalité aux observations et oppositions formulées lors de l'enquête publique.

6 CONCLUSIONS

Après près de 16 ans d'études diverses et variées, notre Conseil doit aujourd'hui se prononcer sur le premier crédit d'ampleur permettant la réalisation d'aménagements définitifs de l'espace public du secteur de Morges Gare-Sud, comprenant la rue du Sablon, la rue Centrale ainsi que le réaménagement des arrêts de bus de la rue de la Gare.

Même si l'on aurait pu souhaiter que le projet soumis par la Municipalité concerne l'ensemble du périmètre, force est de constater que les différents projets privés du secteur Morges Gare-Sud n'en sont pas au même stade d'avancement. Si les premiers habitant-e-s du Quartier des Halles ont déjà pris leurs quartiers, le bâtiment de la Gare n'est quant à lui qu'au stade de projet. Il serait ainsi prématuré d'adopter un projet définitif concernant la place de la Gare, sans connaître l'altitude et la position du débouché du futur passage inférieur traversant donnant accès aux quais.

Notre Majorité tient à saluer la grande qualité du projet présenté par la Municipalité :

- Une rue centrale arborisée offrant le dégagement nécessaire aux nombreux cyclistes et piétons qui l'empruntent quotidiennement tout en proposant terrasses, stationnement vélos et espaces de délasserment,
- Une rue du Sablon généreusement re-végétalisée et arborée, piétonnisée en son centre, offrant calme et sécurité aux habitant-e-s comme aux écolières et écoliers,
- Des quais bus dignes de ce nom sur la rue de la Gare, offrant confort et sécurité pour les milliers de passagers quotidiens du réseau de transports publics morgiens.

Après d'âpres débats en commission, remettant en cause le futur statut piétonnier de la partie centrale de la rue du Sablon, notre Majorité s'est prononcée à l'unanimité en faveur de cette piétonnisation qui, en plus d'offrir un espace public de qualité aux citoyennes et citoyens, est la seule mesure permettant de garantir les engagements pris par notre Conseil au stade du Plan Directeur Localisé.

Le projet présenté par la Municipalité a su convaincre les six commissaires de la Majorité. Une attention particulière devrait cependant être portée sur certains points qui ont été discutés par l'ensemble de la commission. Notre Majorité a pris le parti de placer ces vœux communs dans les conclusions. Ainsi, en plus d'avoir été lus, ils seront entendus :

1. Que la Municipalité accorde un soin particulier à l'aménagement de bancs dans l'ensemble du secteur concerné et plus particulièrement le long de la rue Centrale, itinéraire piétonnier principal entre la gare, le centre historique et le lac. Des bancs relais adaptés aux personnes âgées sont souhaités tous les 100 à 150 mètres environ.
2. Que la Municipalité ménage la plus grande latitude possible concernant la domotique destinée à l'exploitation de l'éclairage public avec pour objectif d'adapter la luminosité aux flux réels afin de réduire au maximum la pollution lumineuse aux heures et dans les lieux propices. De plus, une attention toute particulière est demandée quant au choix de la couleur de l'éclairage, afin de s'assurer que ce secteur composé de nombreux logements soit baigné, lorsque l'éclairage est enclenché, par une lumière plus chaude que froide.
3. Que dans le cadre de la suite de l'élaboration du projet d'espaces publics du secteur de la gare de Morges, la Municipalité questionne le concept proposé de dépose-minute en lien avec la gare. Il s'agira d'accorder un soin particulier à l'accessibilité des personnes âgées, à mobilité réduite ainsi qu'aux voyageurs lourdement chargés en vue de minimiser les distances à parcourir à pieds. Une dépose-minute sous le pont ferroviaire accompagnée d'ascenseurs donnant directement accès aux quais pourrait être une solution.
4. Que la Municipalité propose un concept de signalisation routière et de signalétique urbaine clairs afin que chacun des utilisateurs du quartier de la gare se repère aisément. Il s'agira notamment de jalonner les entrées de parking le plus en amont possible, d'orienter les piétons sur les arrêts de transports publics, les taxis ou encore la dépose-minute.

En définitive, c'est à l'unanimité que la majorité de la commission vous recommande d'accepter ce préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter, sous réserve de ratification par le Département compétent, le projet de réaménagement des espaces publics du secteur Morges Gare-Sud, comprenant les secteurs de la rue du Sablon, de la rue Centrale et des arrêts de bus de la rue de la Gare, soumis à l'enquête publique du 20 juin au 19 juillet 2020 ;
2. de lever les oppositions et d'adopter les propositions de réponses de la Municipalité aux observations et oppositions formulées lors de l'enquête publique ;
3. d'accorder le crédit de réalisation d'un montant de CHF 3'830'000.00 pour le réaménagement des espaces publics et infrastructures, sous réserve de l'obtention des autorisations, participations de tiers et subventions non déduites ;
4. de dire que ce montant sera amorti par prélèvement de :
 - CHF 750'000.00 au fonds N° 9233.18 "Fonds de réserve PPA Morges Gare-Sud (CFF) frais d'équipement" ;
 - CHF 1'500'000.00 au fonds N° 9233.19 "Fonds de réserve PPA Morges Gare-Sud (UBS) frais d'équipement" ;
5. de dire que le solde de CHF 1'580'000.00 sera amorti en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 79'000.00 par année à porter en compte dès le budget 2022.

au nom de la majorité de la
commission

Sylvie FAY

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 1^{er} septembre 2021